

C'est ce que voulait également le député de Winnipeg-Nord-Centre il y a quelques mois.

...mais il n'a pas parlé d'un nombre d'années ni d'une période de temps. C'est au Parlement qu'il incombe, non pas simplement de dire que nous transmettons ces pouvoirs et les reviserons dans deux, trois, cinq ou dix ans, mais aussi d'exercer une surveillance constante sur un tel ministère.

M. Knowles: N'est-ce pas votre avis?

M. Churchill: Entièrement. Je soutiens également qu'il faut établir une date d'expiration, comme je veux le souligner par la suite.

Le ministre, qui, je le regrette, a quelque peu modifié ses vues depuis trois mois, a repris les arguments qu'il a mis de l'avant en mars et signalé qu'une des raisons pour lesquelles il fallait donner un caractère permanent au ministère, c'était que la chose s'imposait pour retenir au service de l'État certains fonctionnaires de son ministère. Il a ensuite dit qu'au moment de l'étude des crédits de son ministère, nous pourrions examiner le fonctionnement de celui-ci et proposer les changements appropriés. Ce sujet a été examiné avec beaucoup de compétence par d'autres députés de sorte que je n'ai pas à y revenir. A la proposition de l'honorable député de Vancouver-Quadra voulant que les pouvoirs soient limités, il a opposé l'avis de ses conseillers juridiques selon lesquels il est plutôt difficile d'exprimer pareille proposition dans une loi de façon satisfaisante. Qu'on me permette de signaler,—j'en ai tout juste le temps, je crois,—que le 10 mars songeant à la manière dont cette loi pourrait être abrogée le moment venu, le premier ministre a dit ainsi qu'en fait foi la page 2010 du hansard:

...en laissant au Parlement le soin de décider quand il sera à propos d'y mettre fin.

On se rappellera, monsieur l'Orateur, que le mercredi 8 juin à la page 4764 du hansard, le ministre de la Production de défense a dit:

Je n'entends pas qu'un député me dise en ce moment quand au juste je devrai la liquider.

Il est donc visible, monsieur l'Orateur, que le premier ministre et le ministre de la Production de défense ne sont pas d'accord. Le premier ministre prétend que le Parlement décidera de la date à laquelle il y aura lieu de mettre fin à la présente loi à l'avenir et le ministre de la Production de défense dit qu'il ne permettra à personne de prétendre...

Le très hon. M. Howe: De le lui dire maintenant.

M. Fleming: Oh, non. Ce "maintenant" a été introduit plus tard.

M. Churchill: J'ai d'autres observations intéressantes à faire, monsieur l'Orateur, sur l'attitude que le ministre de la Production de défense a affichée et sur les remarques qu'il a formulées au sujet du bill à l'étude. Puis-je proposer le renvoi de la suite du débat à une séance ultérieure?

(Sur la motion de M. Churchill la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure).

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Harris: Demain, en mon absence, monsieur l'Orateur, j'espère que la Chambre adoptera d'abord le bill relatif à l'assurance-chômage. Nous passerons ensuite aux crédits du ministère de l'Agriculture, dont nous adopterons au moins le premier, puis le plus grand nombre possible. Nous passerons alors aux crédits du ministère du Travail.

(A dix heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)